ANALYSE

AVEC CITATIONS NOMBREUSES

DE

QUATORZE LETTRES INTIMES

DE

FLORIAN

Rétrouvées dans des papiers de famille



J. GRASSET
13, Quai de la Fontaine, 13
NIMES
1907

ANALYSE

AVEC CITATIONS NOMBREUSES

DE

QUATORZE LETTRES INTIMES

DE

FLORIAN

Rétrouvées dans des papiers de famille



J. GRASSET
13, Quai de la Fontaine, 13
NIMES
1907

Florian (Jean-Pierre Claris de) poète romancier, né au château de Florian (Gard) (1) en 1755, mort à Sceaux en 1794, le second de nos fabulistes, membre de l'Académie Française.

14 l. a. signées.

Intéressantes lettres, la plupart relatives à ses affaires de succession, mais non toutefois uniquement consacrées à des questions d'intérêts. Quelques-unes contiennent de très curieux détails *littéraires*, *historiques*, voire même *gastronomiques*. Le goût des belles lettres n'excluait pas chez Florian le goût de la bonne table. Il y a un certain cordon bleu, Margoton, vieille et dévouée gouvernante de son père dont le souvenir revient souvent avec des variantes de tendresse charmante où le cœur a sans doute la plus large part mais où l'estomac apporte aussi son petit tribut de reconnaissance.

Ces lettres méritent d'être détaillées une à une et citées en partie : 1° Dans la première (Paris, 25 février 1787 3 pages in-12) adressée à M. Bruguier, négotiant, (sic), son ami et mandataire dans la succession de son père, il le remercie d'abord d'une boïte (sic) de figues qu'il lui a envoyée, et après l'avoir pressé d'activer la vente d'un champ de terre, il lui donne ce détail *historique* : « L'assemblée des notables s'est ouverte jeudi dernier avec la plus » grande pompe. Le Roi (Louis XVI) a proposé des moyens pour soulager » son peuple, et l'assemblée.... va examiner ces moyens.... On ne peut rien » savoir de positif encore *mais il n'y sera point question des protestants*. Le Roi » se réserve cela pour son Conseil particulier..., aussi, mes chers amis, espé» rez de la bonté paternelle du roi, *qu'il adoucira votre sort sans qu'il vous en* » *coûte rien pour cela*. » En effet Louis XVI, sur les instances de M. de Malesherbes signa cette année un édit de concession de tous les droits civils et politiques aux protestants (novembre 1787).

Florian termine en lui recommandant de pousser Me Séguret pour qu'il liquide ses affaires et « finisse le champ. Quant à ma tendre amitié pour » vous, elle ne finira jamais ».

2° La deuxième lettre datée de Paris 28 Août 1787 (2 p. in-16) adressée au même Bruguier est plus pressante encore au sujet de la vente du champ

(1) D'autres disent à Sauve.

de terre dont il demande mille écus « je sais que c'est un mauvais marché, que je fais là, mais ma confiance en vous est telle que je remets le tout dans vos mains. » Il lui apprend, en post-scriptum, que M. l'archevêque de Toulouse (Loménie de Brienne) est nommé premier ministre.

3° Dans la troisième lettre (Paris 23 février 1788 4 p. in-12), il complimente son ami en un langage très élevé sur le mariage de sa fille avec M. Verdier de la Salle « je ne doute pas que les nouveaux époux ne jouissent de tout le bonheur que le ciel accorde aux personnes vertueuses et aimables. C'est par le bonheur des enfants que Dieu récompense les pères. Puisse donc toute votre famille vous payer des peines que vous avez prises pour elle, et la félicité de votre maison nous représenter le tableau vivant de celle du bon Tobie !

Après cette belle évocation biblique ou plutôt cette allusion à son poème de *Tobie*, il revient soudain à son vice. « Je vous remercie des marrons (sic) et » des prunes, mais je vous prie instamment de ne point me combler ainsi de » présents. Quant aux anchoyes (sic) et aux liqueurs dont vous me parlez, je » vous remercie. J'ai plus de liqueurs que je n'en peux boire. Quand mes » papiers partiront, si vous y pouvez y joindre seulement un pot d'anchoyes » belles et bien conservées, je vous serai bien obligé. »

Il parle ensuite de son dernier ouvrage qu'il a envoyé à Margoton à qui il adresse mille choses tendres « parlez-lui de ma reconnaissance pour sa » dinde qui était excellente et parlez-lui surtout de ma tendre amitié qui ne » finira qu'avec ma vie ».

Il lui apprend que le ministre vient de lui accorder le grade de lieutenant-colonel de dragons et qu'il recevra sous peu la croix de Saint-Louis.

Il termine ainsi : « J'attends avec impatience la fin finale de toutes mes » affaires. Parlez à M. Séguret et dites-lui que l'impression d'Estelle (Estelle » et Nemorin) me rend nécessaire la rentrée du prix qui doit encore me reve- » nir de l'argent de M. Soulier » l'acquéreur du champ de terre très probablement.

4° Dans la quatrième lettre datée de Paris 27 Novembre 1788 (1 p. 1[2 in-12) il réclame le règlement définitif de son compte et le solde de ce qui lui revient, tous frais payés.

5° La cinquième datée de Paris 17 Juillet 1790 (3 p. 1[2 in-12) est des plus intéressantes. Elle accentue le parfait esprit de droiture et de probité de Florian.

De nouvelles dettes de feu son père, jusques alors inconnues, viennent encore de surgir. Il demande que quoique tardives, on les acquitte si elles sont légitimes, qu'on règle aussi les mémoires, en obtenant des rabais si c'est possible, « qu'on acquitte surtout la pension de Margoton » ainsi que toutes les créances, toutefois après vérification. « J'ai aussi reçu une lettre » de Fourrette Dufour, ma nourrice, elle me demande des secours. Si elle est » dans le besoin, véritablement, donnez-lui une dizaine de francs. » Quant aux démarches qu'on lui a demandées notamment en faveur de M. Verdier de

la Salle, gendre de M. Bruguier, il explique qu'en ce moment il est impossible de faire aucun projet et aucune demande d'avancement.

« Il faut voir la tournure que prendront les choses : on va, je crois, organiser l'armée, et je sais que la croix de St-Louis sera mise à 21 ans. D'après » cela M. de Bony doit l'avoir. J'espère enfin, mon cher ami, que la paix et » le calme approchent : les vertus de notre bon roi nous les auront procurés. » Je ne vous parle pas de la fédération, parce que vous en avez eu sûrement » des détails. Il y a toujours un peu de fermentation dans ce moment ; mais » je compte sur la sagesse et sur la prudence de M. de La Fayette, notre » digne général, et sur celle de M. Bailly. Quand est-ce donc que les hommes » sentiront que de tous les bienfaits de Dieu, le plus grand, le plus désirable » c'est la paix ».

6° La sixième lettre, Paris 31 Juillet 1790 (4 p. in-12), fort belle, est adressée, d'après le cours de la correspondance, au beau fils de M. Bruguier, à M. Verdier de la Salle, à qui Florian exprime en termes émus les regrets que lui cause le mort de Me Séguret son notaire et procureur-fondé. « J'ai reçu » avec une douleur bien vraie, la nouvelle de la mort du bon et honnête » M. Seguret. Indépendamment des regrets que sa perte doit coûter à tous » ses amis, tous ceux qui aiment la vertu et la probité doivent des larmes à » ce digne homme......... Un des moyens de consolation le plus doux pour » moi serait l'espoir de pouvoir vous être utile... Je ne regretterai aucune » démarche. Mais je crois que toutes ces places dépendront dorénavant des » départements. Je chercherai à m'en assurer et ne négligerai rien pour vous » convaincre de l'ancienne et tendre amitié qui me lie à votre famille ».

Il le prie ensuite de retirer de chez Me Seguret tous ses papiers de succession. Il lui demande de vouloir bien remplacer son ami décédé dans la gestion de ses affaires.

7° La septième lettre datée de Paris 11 Décembre 1790 (2 p. in-4) est adressée au même. Il le remercie d'une nouvelle *boîte* de figues envoyée. « Elles sont excellentes et je n'en mange jamais sans penser à M. Bruguier et » à vous, ce qui me les fait trouver encore meilleures.

M. Verdier de la Salle a trouvé enfin un poste à sa convenance, la succession de Mr Seguret notaire. Florian l'en félicite chaudement : « Je vous » fais mon compliment de tout mon cœur sur la justice qu'on vous a rendue » en vous plaçant au Directoire du *district* (actuellement l'arrondissement) de Saint-Hippolyte. « Il est bien important, surtout dans le temps où nous som» mes, que ces places soient ainsi données à la probité et aux lumières. Je » sais que ces nouvelles fonctions vous prendront une grande partie de votre » temps, mais les hommes tels que vous, Monsieur, sont amplement dédom» magés par le bonheur d'être utiles, et par les jouissances qu'ils troveunt » dans l'estime de leurs concitoyens ».

Cette lettre nous apprend que M. Verdier lui a fait ses offres de service pour la gestion de ses affaires de succession, que la pension de Margoton est de 100 livres et celle de Suzanne de 30 livres par an.

Florian termine en adressant, très longtemps à l'avance puisque nous sommes au 11 décembre, ses vœux de nouvel an à M. Verdier de la Salle.

8° La huitième lettre datée du 11 Novembre 1791 (7 p. in-8) est encore relative à cette fameuse succession dont le règlement n'en finit jamais. Elle est adressée à un compatriote et ami « le seul ami qui lui reste dans son pays et de qui il a reçu tant de bons offices. « Vous savez qu'il y a trois ans » à peu près que M. Bousquet me fit assigner à Durfort, domicile qui n'était » pas le mien, pour m'appeler en garantie des censives dues par la terre de » Florian à M. l'abbé de Sauve, et qui n'étaient pas comprises dans l'acte » d'inféodation passé précédemment entre feu mon père et l'abbé de Sauve, » etc. Je renvoyai cette affaire à Me Seguret en lui disant que je ne voulais » répondre à cette demande de M. Bousquet (dont le droit est au moins dou- » teux) qu'en rendant un compte juridique et *publique* (sic) de la succession de » feu mon père, succession dont je ne me suis porté héritier, comme vous sa- » vez, que par bénéfice d'inventaire; et qui a été absorbée si bien par les créan- » ciers que j'ai payés, que le bien de ma mère y a été consommé presque en » son entier. Le pauvre M. Seguret me répondit, dans le temps, qu'il ne » croyait pas M. Bousquet fondé en droit et qu'il ne me conseillait point de » rendre ce compte parce que cela me coûterait des frais et que l'objet n'en » valait guère la peine. Par une suite de ma confiance à M. Seguret, je » déférai à ses conseils. Aujourd'hui, après trois ans de silence de la part de » M. Bousquet, après la mort de M. Seguret, qui pouvait seul me défendre, » M. Bousquet revient sur ses prétentions et m'écrit en date du 1er de ce mois, » pour m'annoncer qu'il va me mettre en justice. Je ne fais aucune réflexion » sur ce procédé, mais je viens de répondre à M. Bousquet que j'allais rendre » compte juridiquement de la succession de mon père, et lui prouver que j'ai » beaucoup plus payé que je n'ai reçu. »

Il est las de cette situation et voudrait que M. Verdier se chargeât du règlement définitif de la succession, fût-ce au prix des sacrifices. Avant de lui adresser les pièces qu'il a en main et qui sont complétées par celles qu'il convient de retirer de chez Me Seguret, il lui demande de lui dire : « 1° Si » M. Verdier peut se charger de mon affaire ; 2° Dans le cas où il ne pourrait » pas, quelle est la personne qu'il m'indique et à qui il faudrait remettre tou- » tes les pièces nécessaires ; 3° Quelle est l'espèce de procuration que je lui » envoie... En attendant M. Verdier peut toujours mettre les fers au feu, en » commençant par mettre en ordre tous les papiers qui me concernent et qui » sont chez M. Seguret... Je n'écris pas à M. Verdier, parce que je ne pour- » rais que lui répéter ce qui est dans cette lettre. Je vous prie de la lui mon- » trer tout de suite et tout de suite de lui faire commencer la besogne ».

Il termine par son péché mignon : « Je vous prie de dire à Margoton que » si elle veut m'envoyer une dinde comme de coutume, j'aime mieux que ce » soit vers la fin de décembre, que vers le commencement de Janvier... »

9° La neuvième lettre datée de Paris 10 Décembre 1751 (4 p. in-8) est adressée au même ami et compatriote qui lui conseille de ne pas poursuivre

une reddition de compte onéreuse. Mais Florian tient à son repos avant tout et rien qu'une reddition de compte définitive n'est capable de le lui assurer « c'est un bien inestimable qui vaut bien quelques sacrifices » et il est prêt à les faire. « C'est vous, Monsieur, que je charge de cette reddition avec l'en-» tière confiance que j'ai dans vos lumières et dans vos vertus. « N'ayant » jamais été émancipé, n'étant jamais, selon les lois romaines, entré dans » aucune jouissance, ni même aucune connaissance des biens de mon père, » tant qu'il a vécu, je me suis présenté à sa mort et porté publiquement son » héritier par bénéfice d'inventaire. Dès ce moment je ne suis responsable aux » créanciers que du bien que possédait mon père. Or ce bien était fort peu de » chose, puisque Florian vendu, il ne lui restait que le bien de ma mère, du-» quel bien la moitié m'appartenait par droit de naissance, et la moitié de » l'autre moitié était encore à moi par la mort de mon frère. Mon père n'avait » donc à lui que la moitié de cette dernière moitié, c'est-à-dire le quart du » bien de ma mère. Je ne dois rendre compte aux créanciers que de ce quart, » qui doit encore supporter le quart du total des dettes, dont était grevé le » total de l'héritage de ma mère.] Voilà, Monsieur, un raisonnement qui me » paraît clair comme la lumière et dont vous ferez l'usage qui vous paraîtra » le plus convenable ».

Il joint à cette lettre sa procuration et toutes les pièces qu'il possède.

10° La dixième lettre datée de Paris 13 Décembre 1791 (3 p. in-8) est adressée au même. Il l'informe qu'il lui adresse tout ce qui lui reste des pièces de la succession paternelle qu'il déclare répudier et après lui avoir fourni tous les détails nécessaires il ajoute : « A présent que je vous ai dit tout ce » que je puis vous dire sur cette affaire dont la conclusion me tient extrême-» ment à cœur, je voudrais que vous m'indiquassiez le moyen de vous faire » parvenir deux volumes d'un nouvel ouvrage que je vais donner au » public vers le jour de l'an. Je vous demande de vouloir bien remettre à » Margoton un assignat de 100 francs et trente livres à l'ancienne servante de » mon oncle Merlet... »

11° La onzième lettre est datée de Paris 21 Janvier 1792 (5 p. 1/2 in-8) et adressée au même. Aussi intéressante que longue...... « Je ne comprends pas » pourquoi M. Bousquet prétend avoir payé 6.000 fr. pour ma compagnie. » J'étais capitaine en 1777 et Florian a été vendu en 1780.... Je n'étais pour » rien et dans rien dans la vente de Florian. Je ne m'en suis point mêlé, j'ai » été absolument nul... Je vous prie instamment de terminer cette affaire et » d'assurer à quelque prix que ce soit ma tranquillité.

Il le remercie des choses aimables et amicales qu'il lui a écrites. « L'esti-» me des personnes comme vous, comme M. Bruguier, comme votre bonne » et respectable famille est le seul bien qu'un honnête homme doive chercher » et envier. Ce bien vaut mieux que la gloire. Etre aimé de ceux qui sont » dignes d'être aimés eux-mêmes est la seule véritable et aucun succès ne » peut valoir une assurance d'amitié.

La traditionnelle boîte de figues est arrivée et il n'a garde de n'en point

remercier son donateur : «..... en vérité, dit-il en terminant, je n'ai pas besoin
» pour vous aimer de savoir que vous avez de bonnes figues.»

Puis au sujet de ses travaux littéraires, il ajoute : « J'ai déjà parlé à
» M. Pieyre député de Nimes pour qu'il vous fît passer les deux nouveaux
» volumes que je viens de donner au public. Il me l'a promis ainsi que
» M. Rabaut (Rabaut Saint-Etienne conventionnel-girondin, guillotiné en 1793).
» Nous allons nous en occuper et j'aurai grand plaisir à penser que ce livre
» vous amusera vous et les vôtres... »

12° La douzième lettre en date à Paris du 23 Février 1792 (2 p. in-12) est adressée au même. Il lui rappelle ce qu'il lui a tant de fois répété : son envie d'en finir une fois pour toutes « assurez, je vous prie, ma tranquilité, qui est » pour moi le premier bien de ce monde ». Il joint à sa lettre la pension de Margoton et de Suzanne en un assignat de 50 fr. et 14 assignats de 5 fr., en quoi il commet une erreur de 10 francs à leur préjudice.

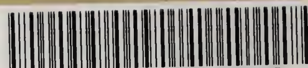
13° La treizième lettre est datée de Paris 14 Mai 1792 (3 p, 1/4 in-8) au même.

Il s'excuse de ne pas lui avoir répondu plus tôt « un petit voyage que j'ai
» fait chez ma tante, abbesse à Vernon, a été cause de ce retard.» Il a reconnu et répare la petite erreur de 10 francs qu'il a faite dans l'envoi des assignats. Enfin l'affaire est terminée, il a été clairement prouvé « qu'il n'a pas plus payé
» que reçu 8.276 fr.» Il ne manque plus qu'un bon acte en due forme qui le garantisse et mette désormais à l'abri de toute demande ou poursuite : il le sollicite de la part de son ami dont l'heureuse solution de cette affaire est l'ouvrage. « Pour parler des choses moins sérieuses, je vous dirai qu'il y a
» plus de trois semaines que j'ai remis à M. Rabaut de Saint-Etienne mon
» dernier ouvrage pour vous le faire passer... J'espère que vous en serez
» content, et je voudrais que ces deux volumes in-8 vous *procurassent* autant
» de plaisir à les lire que j'en éprouve à vous les offrir. Avant peu je me
» servirai de la même voie, ou bien de celle de M. Pieyre pour vous envoyer
» un nouveau volume.

14° Enfin la quatorzième et dernière (1 p. 1/2 in-12) datée de Sceaux 11 Messidor An II (21 Juin 1792) de la République Une et indivisible, ne porte pas de signature. Elle est adressée au *citoyen* Bruguier négotiant (sic) à Sauve (Gard). Il remercie son cher *concitoyen* des deux extraits de baptême qu'il lui a envoyés et qui suffiront pour la liquidation de ses très petites rentes. Il s'excuse d'avoir pu supposer qu'il pût l'oublier et il le prie de lui conserver toujours son amitié « un des plus doux biens de la vie ». Il l'embrasse de tout son cœur et termine par la formule de l'époque : « Salut et fraternité ! »



Nîmes. — Imp. G. Teissier, rue de l'Aspic.


3 0112 043230900